



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190620-D00572110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 6), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 6), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 6), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Michel LOYAT.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Clément DELBENDE, Mme Danielle DARD, Mme Danielle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Pascal CURIE à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Myriam EL YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 21), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 11 - jusqu'à la question n° 64 incluse).

OBJET : 20 - Création d'un pass Tourisme

Délibération n° 2019/005721

Création d'un Pass Tourisme

Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON

	Date	Avis
Commission n° 6	04/06/2019	Favorable unanime

Contexte

La CAGB a élaboré en partenariat étroit avec la Ville son nouveau Schéma de Développement Touristique (2017/2023) qui comporte trois grands axes et objectifs stratégiques :

- Fédérer les acteurs autour d'une ambition partagée,
- Développer l'attractivité et la compétitivité de la destination,
- Mettre en scène et animer l'offre touristique, de loisirs et culturelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre du troisième axe, il avait été décidé de construire une offre de type pass tourisme. Ce nouveau produit touristique, signe distinctif d'une destination souhaitant rendre attractive et lisible son offre, doit faire l'objet d'un partenariat entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la société Kéolis Besançon Mobilités. Il s'agit en effet de proposer aux visiteurs un ticket combiné intégrant un titre de transport et une entrée dans des sites culturels.

Ce partenariat prend la forme d'une convention dans laquelle la Ville de Besançon s'engage à ce que des tarifs spécifiques soient votés afin de contribuer à l'effort financier nécessaire pour rendre attractif un produit tel qu'un pass tourisme.

L'offre packagée intégrera, outre le forfait 24 H donnant accès au réseau de transports publics Ginko, l'entrée aux lieux de visite suivants :

- Citadelle,
- Maison Victor Hugo,
- Musée du Temps,
- Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

Les tarifs forfaitaires proposés comportent trois durées (24, 48 et 72 heures) et trois catégories (plein tarif, tarif réduit et tarif Tribu).

La part qui sera reversée à la Ville par la société Kéolis Besançon Mobilités apparaît en bas de tableau, et tient compte de la valeur du forfait par tranche de 24 H donnant accès à l'ensemble du réseau Ginko.

PASS TOURISME 2019									
	VERSION 24 H			VERSION 48 H			VERSION 72 H		
	PT	TR	Tribu *	PT	TR	Tribu *	PT	TR	tribu *
en euros	14,9	9,9	29,9	19,9	14,9	39,9	24,9	19,9	49,9
part reversée à la Ville de Besançon par Kéolis en €	12,5	7,5	17,9	15,1	10,1	15,9	17,7	12,7	13,3

* tribu = 2 adultes et jusqu'à 3 enfants mineurs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver, dans le cadre de la création du pass, les tarifs spécifiques proposés à cet effet, et de donner son accord pour que M. le Maire, ou son représentant, puisse signer la convention au nom de la Ville de Besançon.

M. FOUSSERET, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1